

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29@ dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 19 décembre 2023

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a dénoncé le report en 2024 des discussions sur la revalorisation du régime indemnitaire des personnels, lié à la réaction du Directeur général, mécontent d'une expression de notre syndicat national.

Compte tenu des sujets à l'ordre du jour de ce CSAL (réorganisations liées au NRP) **Solidaires Finances Publiques** a également demandé à la DDFIP 29 qu'elle communique sur la déclinaison du Cadre d'objectifs et de moyens au plan local.

Notre déclaration liminaire est visible dans son intégralité sous le lien suivant:
[Solidaires Finances Publiques 29 - Déclaration liminaire CSAL 19-12-2023](#)

En réponse aux déclarations liminaires lues, Le Président M. BROCARD annonce qu'il répondra... en fin de séance, lorsque seront abordées les questions diverses...C'est une première, sachant que les ordres du jour de certaines instances sont si denses que tous les points n'ont pu être discutés. Pour notre OS, pas question pour autant de bâcler le dialogue social, et nous attendons aussi des réponses à nos questions !

Points pour vote

1-Adoption des PV de séances des 23/01/2023, 04/03/2023 et 22/06/2026

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2-Règlement intérieur du CSAL

A l'unanimité, les organisations syndicales votent contre le texte présenté par la direction, et pour la délibération présentée par l'intersyndicale [Solidaires Finances Publiques 29 - Délibération intersyndicale sur le règlement intérieur](#).

3-Réorganisations liées au Nouveau Réseau de Proximité (NRP)

- Poursuite de la création du SGC de Rosporden

Ce SGC a été créé juridiquement le 01/09/2023. Pour des raisons immobilières, sa constitution a lieu en 2 temps :

- le 01/09/2023 avec le transfert des activités de Rosporden et Fouesnant, le transfert des emplois et l'installation des personnels dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Rosporden
- le 01/09/2024, avec le transfert des activités de Concarneau et Quimperlé ; les personnels rejoindront les locaux de l'ancienne trésorerie de Rosporden, en attendant l'installation de

l'intégralité du SGC au sein du « Foyer des Etangs » à Rosporden, prévue avant le 1^{er} septembre 2025.

Emplois implantés (TAGERFIP 2023)					
	A+	A	B	C	Total
SGC Rosporden	1 Idiv CN		4	3	8
Trés. Quimperlé	1 IDIV HC	2	6	3	12
Trés. Concarneau	1 IDIV HC	1	5	1	8
Transferts d'emplois					
Redéploiement de cadres	-2				
Redéploiement équipe SAD			-1 (Trés. Rosporden)	-1 (Trés. Quimperlé)	
Emplois implantés 2024					
SGC Rosporden	1 IDIV HC	3	14	6	24

En attendant, les locaux actuels ne pouvant accueillir que 3 agent.es de plus, 4 postes de travail seront maintenus sur le site de l'actuelle trésorerie de Concarneau, et aucun.e agent.e de l'actuelle trésorerie de Quimperlé ne bougera (travail à distance).

Pour résumer, tant que le bâtiment du SGC de Rosporden n'aura pas été livré, les agent.es de concarneau et Quimperlé travailleront depuis leur poste actuel, donc à distance. Ensuite, les agent.es de Quimperlé qui le souhaitent pourront continuer à travailler à distance.

Par contre, cette possibilité n'existera pas pour les agent.es de Concarneau ... et ce alors que la DDFIP 29 s'était engagée à éviter la mobilité forcée!

M. Brocard considère que la distance entre Concarneau et Rosporden n'est pas significative (28 km AR quand même!). **Solidaires Finances Publiques** évoque les problèmes de circulation dès le printemps, liés à la fréquentation touristique.

Une fois de plus, la direction est en pleine contradiction avec ce qu'elle prône en matière d'écologie et de déplacements vertueux! Elle indique que cette restructuration n'a pas soulevé d'«opposition majeure» ni d'«hostilité» parmi les personnels de Concarneau.

Solidaires Finances Publiques a plutôt l'impression que les agents savent qu'ils n'ont pas le choix et n'osent pas manifester leurs réticences... Outre l'éloignement géographique, le fait de rejoindre un SGC avec un fonctionnement totalement différent est un facteur d'inquiétude.

Solidaires Finances Publiques dénonce le fait que l'avis des acteurs de prévention (médecin du travail, Inspectrice Santé et Sécurité au Travail) ne figure pas dans le document présenté. De fortes réserves avaient été émises pour les restructurations liées au NRP, ce qui n'a rien empêché hélas, mais permet de comprendre la souffrance de certain.es agent.es qui ont subi le NRP.

Solidaires Finances Publiques est intervenu pour témoigner sur le mal-être des personnels, qui s'exprime via les demandes de ruptures conventionnelles ou les arrêts maladie, certains débouchant sur des mises en retraite d'office de l'agent.e pour inaptitude...

A l'unanimité, les organisations syndicales ont **voté contre** cette réorganisation.

- Implantation du SAD

L'accueil de proximité mis en place dans le cadre du NRP regroupe l'accueil assuré dans les centres des finances publiques, ainsi que celui proposé en Maison France Services ou autres tiers lieux.

Une équipe permanente d'accueil est prévue au 1^{er} septembre 2024 sur la commune de Rosporden.

Un accueil de proximité sera aussi assuré à Concarneau, non pas au sein de la future Trésorerie Amendes mais d'une Maison France Services située dans le quartier de Kerandon (classé en Quartier Prioritaire de la Ville). A Rosporden et Quimperlé, l'accueil sera assuré par 2 agents (1B et 1C).

En outre, un accueil en mairie sera proposé à Scaer et Coray.

La direction indique que le taux de fréquentation des France Services est de 35 à 56 %, mais que des ajustements de permanences sont toujours possibles, l'idée étant de s'adapter aux besoins des populations.

Pour notre organisation, c'est reconnaître le besoin d'accueil de proximité, face au tout internet.

Vote contre à l'unanimité (on supprime le réseau des Trésoreries pour créer des accueils dont la pérennité n'est pas assurée).

- Transfert de la gestion d'un EHPAD du SGC de Douarnenez vers la Paierie départementale

La direction explique que le transfert de la gestion de l'EHPAD Pierre GOENVIC de PLONEOUR-LANVERN, du SGC de Douarnenez vers la Paierie départementale, prévu initialement au 1^{er} septembre 2022, reporté sur l'année 2023, sera transféré au 1^{er} septembre 2024.

Les charges liées à la gestion de cet établissement ont été prises en compte lors des transferts d'emplois de la trésorerie de Pont-L'Abbé vers la paierie départementale lors de la création du SGC de Douarnenez.

La mission va donc rejoindre un emploi déjà affecté.

En résumé, c'est une bonne nouvelle pour le SGC de Douarnenez, moins pour la paierie !

Nouveau vote contre à l'unanimité (inquiétudes exprimées quant à la capacité pour la Paierie départementale d'absorber ce transfert de charges)

- Transfert du siège de la Trésorerie Amendes

On ne l'attendait plus et on pensait que ce projet surréaliste était abandonné !

Pas du tout : la direction nous annonce le transfert le 01/09/2024 de la Trésorerie Amendes de Brest à Concarneau, dans les locaux de l'actuelle trésorerie 4, rond point Marianne...

En attendant la livraison du bâtiment du SGC de Rosporden, les agent.es de la trésorerie Amendes cohabiteront avec 4 agents du SGC de Rosporden sur le site de Concarneau.

Emplois implantés (TAGERFIP 2023)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie Amendes Brest	1 Idiv CN		3	2	6
Transferts d'emplois					
Trésorerie Amendes Concarneau	1 Idiv CN		3	2	6

La direction précise que les agent.es de la trésorerie de Brest Amendes bénéficieront d'un suivi particulier : ils et elles seront les seuls du département à bénéficier de la priorité 4 pour « tout poste vacant sur Brest ». Cette situation permettra de traiter leur demande avant toutes autres demandes sur Brest, leur garantissant un emploi sur Brest compte tenu des emplois disponibles à ce jour. Les agent.es ALD ou détaché.es, ne bénéficiant pas des priorités NRP, verront leurs demandes prises en compte pour une affectation sur Brest.

Solidaires Finances Publiques doute que les personnels de Brest Amendes suivent la mission, alors qu'ils y sont fortement attachés. La possibilité de travailler à distance est exclue (sinon quel intérêt de transférer géographiquement ce service?)

Ce transfert est une incohérence, dans la mesure où la localisation géographique de ce service à Brest répondait à une logique (proximité d'un tribunal, accueil d'usagers souvent en situation précaire, disposition d'une caisse..).

Les effectifs ressortent à 6 au Tagerfip, or en réalité 9 agent.es assurent une mission au sein de l'actuelle Trésorerie Amendes de Brest. On peut s'inquiéter de la situation des agent.es qui vont intégrer la future Trésorerie Amendes de Concarneau, en découvrant une toute nouvelle mission et ce alors même que les objectifs en terme de recouvrement des amendes sont d'améliorer son taux de 20%!

Le risque d'isolement des futurs collègues est évoqué, mais la direction répond qu'il n'y aura pas d'accueil physique à Concarneau. Ou comment résoudre le problème ! Pour citer la direction, il n'y aura « pas de réception, pas de caisse, pas d'espèces » (...)

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce transfert est si incohérent que l'on peut sérieusement se demander s'il ne préfigure pas la fermeture de ce service à plus ou moins long terme, dans un contexte de création de centres de contact Amendes, comme celui d'Épinal.

Vote contre à l'unanimité, encore une fois!

- Transfert du recouvrement forcé des créances des professionnels des SIE vers le PRS

La DDFIP du Finistère s'est portée volontaire pour faire partie des dix directions choisies pour poursuivre l'expérimentation menée depuis septembre 2021, visant à regrouper les créances fiscales des professionnels au sein d'un unique poste comptable par département.

Pour la direction, l'expérimentation permet d'avoir le soutien de la DG. Les responsables des SIE, du PRS et de leurs adjoints, y sont favorables.

Le recouvrement forcé est présenté comme le parent pauvre des SIE.

S'agissant des RAR (Restes A Recouvrer) qui seraient transférés: il s'agirait de toutes les créances suite à mise en demeure (MED), qui basculent en recouvrement forcé et nécessitent une action. Les Admissions en Non Valeur (ANV) « simples » ainsi que les plans de règlement signés avant la MED restent dans les SIE, sous la responsabilité du comptable, chargé d'évaluer le risque d'irrecouvrabilité d'une créance.

La direction réfléchit à la limite de délai de 30 jours ou 45 jours après la MED pour basculer les créances du SIE vers le PRS.

Reste à déterminer quelles créances vont basculer, et les emplois liés ; or certains emplois sont non pourvus au niveau du recouvrement forcé; l'enveloppe d'emplois sera fixée lors du prochain SIE.

Selon la direction, l'objectif est d'améliorer le recouvrement et en particulier le recouvrement forcé, qui concerne des actions lourdes, relevant d'un service spécialisé.

Le PRS actuel est chargé de recouvrer les créances suites aux procédures collectives, ainsi que celles suites à contrôle fiscal.

La direction a fait le constat que les SIE basculent peu de créances en « non valeur ».

Un balayage sera fait pour analyser le type des créances qui seront transférées des SIE au PRS : dans les 5 départements actuellement expérimentateurs, le seuil a été fixé à 200 €, mais il est possible de ne fixer aucun seuil.

Environ 4 000 créances basculeraient, avant apurement des RAR anciens.

De l'analyse de la volumétrie des dossiers qui basculeraient au PRS, dépendra le volume des emplois à transférer.

Il n'est pas prévu de travail à distance, la direction indiquant qu'il existe des vacances de postes dans tous les SIE, notamment en matière de recouvrement.

S'agissant de l'aspect immobilier, ce super PRS sera basé au Sterenn à Quimper.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il s'agit là d'une restructuration qui ne dit pas son nom, qui pourrait tout à fait s'inscrire dans le cadre du NRP. Les agents qui font du recouvrement forcé sur les sites comme Morlaix, Brest ou Quimperlé et ne souhaitent pas suivre la mission devront changer de mission, même si la direction assure que les personnels concernés sont sûrs de rester dans leur SIE actuel.

On a pas le tagerfip, donc difficulté de savoir quels seront les emplois visés. Pas d'éléments précis sur les missions restantes dans les services.

Vote contre à l'unanimité , encore... Ce vote porte sur le principe de l'expérimentation, le volet emploi sera examiné dans le cadre du futur CSA emploi.

Télétravail

Les chiffres présentés portent sur la période de janvier 2022 à juin 2023. La direction précise qu'ils diminuent en 2023 (en janvier 2022, le contexte sanitaire lié au Covid a généré du télétravail exceptionnel)

Solidaires Finances Publiques relève qu'il n'y a pas eu de recours pour refus de télétravail dans le Finistère. La réalité est qu'il y a eu des refus oraux, sans formalisation sur Sirhius, mais l'agent n'a pas été plus loin.

Il est demandé à la direction de prévoir une communication aux agents sur leurs droits en la matière.

Nous dénonçons en particulier le fait que certain.es responsables de services se permettent de dire à leurs agent.es que le télétravail n'est pas prévu pour satisfaire à des convenances personnelles.

Pour rappel ou info, le télétravail est justement prévu pour concilier vie professionnelle et vie privée. Outre le manque d'autonomie, une mission non télétravaillable par exemple, l'intérêt du service peut justifier un refus mais doit être motivé.

Certain.es responsables sont réticent.es à accorder le télétravail, d'autant plus avec l'instauration de la retraite progressive suite à l'allongement des carrières.

La direction indique qu'elle essaie toujours de trouver un compromis.

Solidaires Finances Publiques demande si des agent.es nomades ont opté pour des journées de télétravail. La direction répond qu'il s'agit pour l'essentiel d'auditeurs et auditrices.

A la question de notre organisation syndicale concernant la part de télétravail fixe et flottant, la direction apportera une réponse ultérieurement.

De même, il serait intéressant de connaître le ratio par sexe ou par tranches d'âge.

Questions diverses

Le président répond aux questions posées dans nos déclarations liminaires :

- Un calendrier prévisionnel des futures instances est fourni, enfin !

- Retour sur campagne GMBI : la campagne des avis ne s'est pas accompagnée du raz de marée redouté, mais + 18 % de présence physique à l'accueil, - 17 % d'appels téléphoniques. -5 % par rapport à 2022 (pour tous les canaux de communication).

SDIF: 5500 e-contacts sur tout le département. Action importante sur les déclarations en cours, les constructions neuves grâce à l'aide d'auxiliaires (60 mois de vacataires ont été nécessaires pour que la situation s'améliore!)

Les SIP travaillent aussi sur les e-contacts, les contentieux d'attribution et ECF (Economiquement Faibles)...

Augmentation de + 9 ,33 % des contentieux TH S ;

Augmentation des contentieux en matière de THLV : 1400 en 2023, contre 501 en 2022 !

Il reste une centaine d'affaires en instance en plus, par rapport à 2022. A été mise en place une grille de lecture, mais qui demande du temps pour l'instruction.

- Indemnité GMBI : Figurent dans le périmètre de la prime tous les personnels affectés en SIP, centre de contact, SDIF ainsi que les agent.es mobilisé.es sur la mission foncière, à l'exception des EDR, la direction générale ayant considéré qu'ils et elles bénéficiaient déjà d'un traitement indemnitaire particulier.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il s'agit d'un très mauvais signal envoyé par la DGFIP, totalement discriminatoire. Les personnels sont écoeurés, ce que la direction déclare comprendre.

- L'indemnité carburant ne reviendra pas dès janvier. En effet tant que le prix du litre ne dépasse pas 2 euros, cette mesure ne sera pas mise en place.

- Cadre d'Objectifs et de Moyens: La direction indique que sont envisagées des réunions de services avec des fiches métiers (reçues fin octobre) plus concrètes et plus facilement digérables.

Solidaires Finances Publiques rappelle la nécessité pour les personnels de connaître le devenir de leurs missions.

La direction s'engage à faire une présentation du COM lors d'un prochain CSA.

- Coupure de l'eau chaude à Brest, demande faite suite à une étude en matière de sobriété énergétique, sachant qu'à Bercy, il n'y a plus d'eau chaude.

La direction reconnaît qu'avant de couper l'eau, il est préférable de prévenir les agents.

Petite précision : si les sites sont à l'avenir équipés de douches, il y aura de l'eau chaude.

Solidaires Finances Publiques souhaite connaître le nombre et le taux de participants à la Convention des cadres du 12 décembre dernier, ainsi que son coût: 130 participant.es (160 avaient indiqué qu'elles viendraient, 30 ne sont pas venues).

S'agissant du coût : 25€ par personne entre café du matin et repas du midi, sans compter les frais de déplacements et la location de la salle (coût non révélé). Soit autour de 7 000 € selon notre organisation syndicale, belle gabegie économique et écologique!

La direction prône la sobriété en matière de déplacements notamment, mais n'hésite pas à faire déplacer 130 personnes à Plougastel-Daoulas, pour leur parler... d'écologie...

Toute l'équipe de Solidaires Finances Publiques 29 vous souhaite de belles fêtes de fin d'année!

